

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1115

présenté par
M. Paris

ARTICLE 46

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« 11° *bis* À la deuxième phrase du second alinéa de l'article 132-47 et à l'article 132-49, les mots : « mise à l'épreuve » sont remplacés par le mot : « probation » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.